



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n°56 du mardi 17 décembre 2013, 11h15, salle 5100, Anthropole.

Présent(e)s

Mmes
Nadine Richon
Christine Mohr
Agnieszka Soltysik Monnet
Christina Györkös
Nathalie Chiva
Gabriela Cordone
Isabelle Moinet
Romaine Morard
Nathalie Dongois
Laura Barea (prise du PV)

M. Daniel Oyon

Excusé(e)s

Ordre du jour

- 1) **ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013 2**
- 2) **AVANCEMENT DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION ELABORE AVEC LE CSE 2**
- 3) **TRAVAIL DU DIMANCHE ET DU WEEK-END A L'UNIL : COMMENT REpondre A CETTE QUESTION D'UN COLLABORATEUR ? 6**
- 4) **POINT SUR LES LETTRES REÇUES A LA SUITE DE NOTRE MAIL SUR LES PARKINGS 7**
- 5) **POINT SUR LA QUESTION DE LA PROTECTION DES DONNEES, SOULEVEE PAR UN PROFESSEUR ET UN JEUNE CHERCHEUR. 7**
- 6) **SUITE A DONNER A NOTRE LETTRE ADRESSEE AUX DECANATS. 8**
- 7) **COMMENT SUIVRE LE DOSSIER SUR LES PERMIS ATTRIBUES AUX CHERCHEURS ISSUS DES « ETATS TIERS » ? 8**
- 8) **COMMENT ETABLIR DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE L'UNIL, PAR EXEMPLE SUR LA QUESTION DES CONGES SCIENTIFIQUES ? 8**
- 9) **COMMENT AMELIORER LA PRESENCE VISUELLE DE LA COPERS SUR LE CAMPUS ? 8**
- 10) **ENVOI DES VŒUX DE LA COPERS AU PERSONNEL 8**

Accueil

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde.

1) Adoption du PV de la séance du 12 novembre 2013

Le PV de la séance CoPers du 12 novembre 2013 n'a pas encore pu être adopté car il n'a pas encore été reçu.

2) Avancement du questionnaire de satisfaction élaboré avec le CSE

Le questionnaire est présenté par Mme Marine Antille (CSE), il n'est encore qu'en « version de travail », et pourra donc ensuite être remanié. Mme Antille et Mme Stéphanie Nagy ont fait la synthèse de tous les documents et de toutes les rencontres ayant eu lieu avec les différents services, pour ressortir les thèmes principaux, sur lesquels elles se sont basées pour poser les questions. Ce questionnaire est le résultat de la première version retravaillée.

Mme Antille demande aux membres de la CoPers s'ils ont des remarques tout d'abord sur la formulation des questions, ou si quelque chose devrait être rajouté ou changé.

Le questionnaire a été examiné point par point :

1. Proposition d'Isabelle et de Nadine par rapport au premier paragraphe : il faudrait indiquer « profitez de cette occasion pour vous exprimer », et mettre un « D » majuscule au mot « direction ». De plus, Nathalie D. précise qu'il ne faudrait peut-être pas indiquer « à la direction » mais « avec les différents corps et services intéressés/concernés » pour ne pas braquer les gens. Les mots « direction », et même « services » peuvent faire peur aux gens, et les empêcher de répondre correctement... Ce serait donc mieux d'écrire : « La CoPers discutera ensuite des résultats, afin d'apporter/d'envisager des réponses adaptées ». Mme Antille fait remarquer que ce n'est pas la CoPers qui pourra apporter des solutions, donc il serait mieux d'écrire « afin que des réponses appropriées puissent être apportées ». Il faut faire attention à l'objectif du questionnaire, qui est de faire un état de lieux et non de poser des questions trop ciblées... Les deux peuvent être fait selon Nathalie D., les gens doivent savoir que leurs préoccupations ont été prises en compte, car sinon ils risquent de ne pas savoir s'il y a un vrai suivi derrière, et ils ignoreront le questionnaire. Cette phrase pose problème, en plus personne ne sait si des réponses pourront effectivement être apportées... Isabelle propose alors

d'enlever tout simplement cette phrase, de ne pas dire « qu'ils discuteront des résultats ». Pourtant cela donne plus de poids de dire que la CoPers discutera ensuite des résultats avec la Direction, que ce n'est pas qu'une simple enquête sociologique... Les gens doivent savoir qu'il y aura un retour, donc le mieux est d'indiquer que « la CoPers garanti/assurera un suivi (...) ». Tout le monde à l'air d'accord avec cette proposition.

2. Concernant les « conditions générales de l'emploi », il faut bien que les gens comprennent la nuance entre le point 8 et le point 9. Nathalie D. propose aussi de mettre le point 10 à la place du point 9, car ils reprennent tous deux le « cahier des charges ». Tout le monde est d'accord, pour qu'il n'y ait pas de confusion.
3. Point 13 : Nathalie C. demande si les gens ne risquent pas de mal le comprendre, il y a un risque qu'ils ne sachent pas quoi répondre...
4. Agnieszka pense qu'au niveau des conditions générales de l'emploi les professeurs ne se retrouveront pas bien, surtout au niveau des distinctions entre les questions pour les professeurs assistants et les autres enseignants. Mme Antille indique que le but du questionnaire était vraiment d'être général, d'avoir le même pour tous. Mais c'est pour cela qu'il y a la rubrique « remarque », les gens qui le voudront pourront utiliser cet espace pour aller plus loin dans leurs réponses.

Par rapport aux conditions générales de l'emploi, Nadine aimerait qu'on ait une question ciblée sur les enseignants, sinon ils risquent de ne pas s'y retrouver et de ne pas se sentir concernés. Nathalie D. confirme que les professeurs ont bien un cahier des charges, mais dans lequel il n'y a que les heures d'enseignements, pas de recherche... D'après Daniel il n'y a pas de pourcentage, mais des parties concernant les recherches, d'autres les enseignements... Il indique que cela dépend des facultés, et parfois même il existe des différences intra-faculté. En Droit c'est 8h/semaine d'enseignement pour être à 100%, en Lettres il n'y a pas la même problématique ni même en HEC, ils n'ont pas voulu compter les heures de la même façon... En HEC ils ne comptent pas le même poids entre un professeur qui assure un cours à 900 personnes ou à 25 (la directive de la Direction est très mal faite selon lui sur ce point, car ils ne distinguent pas les deux cas).

Ce n'est plus un questionnaire à « tiroir », le but selon Mme Antille est d'avoir le même pour tous.

5. Selon Nathalie D, la partie sur le corps enseignant doit distinguer comme convenu les enseignants stabilisés et non stabilisés.

Au niveau des expressions, il faut marquer « sexe administratif », et non genre, même si cela est un peu bizarre c'est comme ça que cela s'écrit.

Nadine aimerait aussi vraiment que l'on mette les chargés de cours dans le questionnaire, M. Arlettaz l'a accepté donc il faut qu'ils puissent répondre, ou au moins avoir la possibilité de le faire. Il faut donc avoir une case « Autre ».

6. Question 11 : Christine pense qu'elle n'est pas idéale, que cela pose pour elle deux questions :

- a. Connaissez-vous le plan stratégique de l'UNIL ?
- b. Quel est son impact sur vos activités?

Le problème est que, si l'on pose séparément la question de savoir si les gens connaissent le plan stratégique, ils ne vont pas oser dire non. Ou beaucoup de personnes risquent de répondre oui pour plaire, ou « sans avis ». Christine n'est pas convaincue, mais Mme Antille précise que les réponses « sans avis » et celles négatives sont traitées différemment dans l'analyse du questionnaire. La CoPers propose que l'on inscrive quelque part qu'il est possible de ne pas répondre aux questions, car parfois les gens pensent être obligés de répondre à toutes les questions. Christine pense que les gens risquent de répondre à côté. Il faudrait remplacer les mots « activités quotidiennes » par « professionnelles », le mot quotidien est peut-être en trop pour qualifier le plan stratégique. Nathalie D. propose de reformuler comme suit : « prenez-vous en compte le plan stratégique dans l'organisation de vos activités professionnelles ? ».

Daniel demande comment les questions ont été choisies, Mme Antille indique qu'avec une étudiante elles ont rassemblé les informations pour que les préoccupations principales ressortent. La CoPers aimerait réfléchir encore un peu sur le questionnaire, il s'approche de ce qu'ils veulent, mais c'est sûr que toutes les questions ne pourront pas être posées... Nathalie D. précise encore que, pour orienter ce questionnaire, ils avaient regardé les questions posées dans d'autres questionnaires pour rendre leurs questions plus pertinentes

Nadine propose que tout le monde lise le questionnaire, et donne un feed-back ensuite. Il faudrait même qu'ils essayent de le remplir, ce serait intéressant pour voir les problèmes. Isabelle rappelle à ce propos qu'il faut toujours qu'un groupe cible soit

choisi, afin de tester le questionnaire. Mme Antille dit qu'il faudrait avoir le questionnaire définitif pour pouvoir ensuite le soumettre à un groupe test extérieur.

7. Christine aimerait bien qu'on demande aux gens depuis quand ils sont là, car le temps d'acclimatation est parfois long... D'après Mme Antille, le questionnaire concerne les conditions à l'université, donc il serait bien de demander aux gens depuis quand ils y sont. Mais pour Christine le fait d'arriver dans un pays étranger, ici la Suisse, est également un élément important du point de vue du choc culturel. Nadine propose de traduire le questionnaire, afin qu'il soit disponible en plusieurs langues, pour toucher plus de personnes. Daniel approuve mais souligne que nous allons contribuer à donner un mauvais signal aux anglophones.
8. Nadine propose une question sur l'intégration. Christina pense qu'il serait bien de demander aux personnes questionnées si elles ont un permis B ou C. Mais attention, Mme Antille fait remarquer qu'une telle question pourrait être trop intrusive. Dans les questionnaires on demande en général le sexe, le corps et le statut, et c'est tout.

Nadine et Nathalie D. pensent que ce serait intéressant de demander la faculté, Mme Antille dit qu'on pourrait mettre une catégorie « au service du centre », qui regrouperait le personnel administratif hors facultés. La CoPers indique que c'est important d'avoir cette catégorie.

Au niveau du traitement des données, Mme Antille pense que c'est le pays (et non l'université) qui fait que l'on est intégré, mais pour Christine et Nathalie C. l'université joue aussi un rôle. Les répondants peuvent donc toujours remplir la catégorie « autres remarques ».

9. Point 18 : cette question concerne les risques à l'université. Il peut y avoir des situations dangereuses dans les laboratoires de biologie ou de GSE, mais aussi potentiellement dans les salles de cours. Mme Antille précise que la CoPers peut prendre les vacances pour en discuter tranquillement.
10. Point 30 : il faut comprendre la question sur les discriminations au sens large. Elle ne concerne pas seulement les discriminations au sens formel du terme, mais aussi celles englobant des problèmes plus larges, comme par exemple quand certaines personnes se voient attribuer tel bureau plutôt qu'un autre (donc plus une injustice qu'une discrimination...). Mais il peut y avoir de la discrimination derrière l'injustice. Nathalie C. propose donc de remplacer le mot discrimination par « (in)égalité de traitement ».

11. Christine demande s'il est possible de traiter les doctorants séparément dans les questions, car ils/elles ont plus de soucis avec tous les changements. Les MER, les MA, les post-doc et les doctorants ont des besoins différents. Mme Antille rappelle que l'idée est d'avoir un état des lieux général, dans l'idée d'aller creuser ensuite par corps ou autre. Le but est encore une fois de donner des pistes, pour que la CoPers puisse ensuite orienter les questions qu'elle posera à la Direction.

12. On rappelle qu'au-delà de 30 questions, l'attention des personnes questionnées chute, et elles répondent méthodiquement, donc leurs réponses n'ont plus beaucoup de valeur. Cette théorie dépend du public bien sûr, mais en général c'est vrai.

13. Agnieszka demande si le questionnaire sera donc traduit en langue anglaise. Nadine pense que c'est une bonne idée, afin d'avoir le plus de réponses possibles.

14. Concernant le public test, Mme Antille indique que la CoPers devra le choisir et que tous les corps devraient être représentés, plutôt que toutes les facultés. Il faut un panachage pour avoir des points de vues différents. Il y aura une dizaine de « supers-testeurs », qui recevront ensuite un questionnaire sur le questionnaire, afin d'évaluer le questionnaire initial. Les premiers « supers-testeurs » seront sélectionnés par la CoPers.

15. La version finale du questionnaire sera soumise sûrement en début février.

Mme Marine Antille est remerciée et quitte la salle.

3) Travail du dimanche et du week-end à l'UNIL : comment répondre à cette question d'un collaborateur ?

Le collaborateur a écrit à la CoPers car il désire avoir une vraie (autre) réponse des ressources humaines. Il se plaint de travailler le dimanche, et de se voir appliquer par analogie les dispositions de la LPers. Cela est sûrement possible selon Nathalie D. Ce monsieur a donc déjà obtenu cette réponse de la part des ressources humaines, il essaye alors d'avoir un autre avis. Il est rappelé que la CoPers sert avant tout d'intermédiaire entre les collaborateurs et les personnes des ressources humaines, et ne peut agir comme un syndicat. Ses membres peuvent accompagner les collaborateurs pour qu'ils obtiennent des réponses, mais, si cette dernière

est déjà donnée, ces personnes ne pourront que s'adresser aux instances judiciaires, et monter aux Prud'hommes s'il le faut.

Nathalie C. propose de rédiger un texte sur le site de la CoPers, indiquant ce que cette dernière pourra faire lorsqu'une personne est en conflit avec un employeur. « Vous avez un problème ? Nous pouvons faire quelque chose ! ». Mais à un certain niveau seulement... Et pour les gens insatisfaits par une réponse déjà donnée par un service, il faudrait indiquer qu'elles doivent s'adresser aux autorités judiciaires.

Christine indique qu'il y a aussi l'institution « dialog-unil », pour parler aux bonnes personnes. Il serait bien de mettre ce lien sur le nouveau site de la CoPers.

Isabelle propose aussi de faire une colonne de « foire aux questions » sur le nouveau site.

4) Point sur les lettres reçues à la suite de notre mail sur les parkings

Agnieszka est choisie à l'unanimité, avec Nathalie C. comme suppléante, pour représenter la CoPers dans la commission qui sera mise en place par la Direction pour discuter du suivi et des futurs tarifs des parkings.

Aucune information n'est encore connue concernant la date de la réunion de la commission des parkings. Il serait donc utile de les relancer pour avoir une date, afin d'avoir un laps de temps pour se préparer.

5) Point sur la question de la protection des données, soulevée par un professeur et un jeune chercheur.

Le professeur ne veut pas faire remonter son mail à la direction. Il y aurait selon lui une incompatibilité avec la loi vaudoise sur la protection des données.

La proposition est faite de reprendre les remarques de ces deux personnes, de mettre en place une proposition et d'aller voir la Direction, au moins pour les informer des « risques ». Comme le financement a été fait, ainsi que les puces commandées, on ne peut plus faire grand chose. C'est finalement une question de confiance, avec ces puces on peut concrètement faire usage de données (ce qui serait non conforme à la loi), et même si la Direction indique qu'ils ne le feront pas, le problème est qu'ils les détiennent de toute façon. La CoPers aimerait relayer l'information, et que la Direction comprenne les conséquences, même s'il n'y aura pas d'impacts.

Nadine indique aussi qu'il faudra intervenir sur le volet des coûts et des tarifs. Elle propose également de prendre contact avec la commission du personnel de l'EPFL : il faudrait penser à leur envoyer une invitation pour échanger au sujet des parkings, voire d'autres questions communes.

6) Suite à donner à notre lettre adressée aux décanats.

N'a pas pu être traité lors de la séance. Isabelle se charge de rédiger une réponse aux doyens concernés.

7) Comment suivre le dossier sur les permis attribués aux chercheurs issus des « Etats tiers » ?

N'a pas pu être traité lors de la séance. Nadine et Gabriela vont relancer les RH à ce sujet.

8) Comment établir des relations avec le Conseil de l'UNIL, par exemple sur la question des congés scientifiques ?

N'a pas pu être traité lors de la séance.

9) Comment améliorer la présence visuelle de la CoPers sur le campus ?

N'a pas pu être traité lors de la séance.

10) Envoi des vœux de la CoPers au personnel

Isabelle propose d'envoyer un mail de vœux de fin d'année avec une photo, Nathalie C. propose de le faire.

Il serait bien aussi de prévoir une photo de groupe pour le futur site web.

Agenda des prochaines séances :

- Séance CoPers le **jeudi 23 janvier 2014 à 11h30** (salle à définir).
- Séance CoPers le **jeudi 20 février 2014 à 11h30** (salle à définir)

La séance est levée à 13h00.